

IndexQuestionnaire

Classement mondial de la liberté de la presse 2013

Introduction p.1

A. Décompte des exactions et violations p.2

B. Statut des médias p.2

C. Statut des journalistes p.5

D. Pluralisme et indépendance éditoriale p.8

E. Cadre juridique et application du droit p.12

F. Internet et ressources techniques p.16

Introduction

Chère Madame, cher Monsieur,

Au nom de toute l'équipe de Reporters sans frontières, je tiens à vous remercier très sincèrement d'avoir accepté, ou proposé, de remplir le questionnaire en ligne qui suit. Il a pour fonction de saisir, grâce à vos réponses, l'état de la liberté de l'information dans votre pays pour la période du 1er septembre 2011 au 31 août 2012. Vos réponses nous permettront d'établir le classement mondial de la liberté de la presse pour l'année 2013.

Ce classement annuel publié depuis 2002 dispose d'une très forte notoriété et d'une grande influence. Il a pour vocation d'inciter les gouvernements à favoriser la liberté de l'information. Pour servir de repère aux dirigeants politiques, diplomates, associatifs, journalistes et citoyens, notre classement doit naturellement être un indicateur fiable et reconnu pour son objectivité. C'est la raison pour laquelle nous interrogeons des professionnels des médias, des militants des droits de l'homme, des avocats et des chercheurs dotés d'une expertise incontestable.

Nous vous demandons de faire preuve d'un maximum d'objectivité, de précision et de prudence dans vos réponses. Le questionnaire n'est pas un moyen d'exprimer des revendications, sa fonction est de caractériser sobrement et avec neutralité la situation de la liberté de l'information de chaque pays.

Des échelles de 1 à 10 vous sont souvent proposées. Faites particulièrement attention au sens de cette graduation en tenant compte du référentiel qui précise le sens des valeurs extrêmes. Abstenez-vous de répondre aux questions techniques en cas d'incertitude, sans abuser, si possible, de cette disposition. Vous pouvez sauvegarder votre questionnaire pour avoir le temps de chercher les informations qui vous manqueraient. En revanche, il faut avoir répondu à toutes les questions d'une partie pour pouvoir passer à la suivante.

Votre expertise est une condition nécessaire à l'établissement de notre classement. C'est pourquoi votre contribution est essentielle pour favoriser la liberté de l'information dans le monde.

Encore merci à vous.

Christophe Deloire
Secrétaire Général

A. Décompte des exactions et violations

A compter de l'édition 2013 du classement mondial, le questionnaire n'intègre plus les questions sur les exactions et violations commises à l'encontre des journalistes et des médias. L'absence de ces questions chiffrées, présentes dans les versions précédentes du questionnaire, n'implique bien entendu pas leur abandon pour l'établissement du classement. Ces critères seront désormais renseignés par les équipes de Reporters sans frontières, qui recensent ces violences grâce à un réseau de plus de 150 correspondants répartis sur les cinq continents et dix bureaux à l'international. Le décompte du nombre de journalistes tués, agressés, enlevés, emprisonnés, menacés et des médias censurés, attaqués, sera intégré et fera l'objet d'une pondération appropriée.

Si vous souhaitez nous communiquer des informations que vous n'avez pas encore portées à notre connaissance sur des violences infligées à des journalistes, des médias, ou tout autre producteur d'information, vous pouvez le faire ici :

B. Statut des médias

B.1 - Dans votre pays, existe-t-il...

	Oui	Non
...une presse écrite privée ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...des chaînes de télévision privées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...des radios privées ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...un organisme de régulation de l'audiovisuel ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...un organisme de régulation de la presse ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...un ou plusieurs code(s) ou charte(s) de déontologie du journalisme ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...un ou plusieurs médiateur(s), ombudsman(s), assurant un dialogue entre la société civile et les médias ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

B.2 - Quels sont les facteurs pouvant empêcher la création de médias privés indépendants ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Facteur politique (positionnement politique, proximité avec l'opposition)	<input type="radio"/>									
Facteur religieux (confession, position vis-à-vis des autorités religieuses)	<input type="radio"/>									
Facteur ethnique (appartenance à une minorité)	<input type="radio"/>									
Facteur linguistique (langue des publications)	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où le facteur n'empêche nullement la création d'un tel média, la modalité « 10 » correspond à une situation où le facteur rend impossible la création d'un tel média.

B.3 - Avec quelle difficulté peut-on lancer un média privé indépendant en fonction des contraintes suivantes ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Contraintes administratives (procédure de déclaration, exigences de compétences etc.)	<input type="radio"/>									

Contraintes financières (coût d'entrée, coût de production, garanties bancaires etc.)	<input type="radio"/>									
---	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Note : la modalité « 1 » correspond à une difficulté inexistante, la modalité « 10 » correspond à une difficulté insurmontable.

B.4 - L'attribution des licences audiovisuelles est-elle transparente ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une opacité totale, la modalité « 10 » correspond à une transparence exemplaire.

B.5 - Quel est le degré d'ingérence du pouvoir politique sur les nominations suivantes ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dirigeants de l'organe de régulation de l'audiovisuel	<input type="radio"/>									

Dirigeants de l'audiovisuel public	<input type="radio"/>									
------------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Note : la modalité « 1 » correspond à une ingérence nulle, la modalité « 10 » correspond à une ingérence totale.

B.6 - Avec quelle facilité les autorités peuvent-elles obtenir le licenciement d'un...

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...journaliste de l'audiovisuel public ?	<input type="radio"/>									
...dirigeant de l'audiovisuel public ?	<input type="radio"/>									
...journaliste d'un média privé ?	<input type="radio"/>									
...dirigeant d'un média privé ?	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une facilité nulle, c'est-à-dire que les autorités ne peuvent en aucun cas obtenir le licenciement, la modalité « 10 » correspond à une facilité totale, c'est-à-dire que les autorités peuvent obtenir le licenciement sans aucune difficulté.

B.7 - Dans quelle mesure les médias privés sont-ils économiquement dépendants de subventions directes ou indirectes de l'Etat ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une dépendance inexistante, la modalité « 10 » correspond à une dépendance totale.

B.7.1 - La distribution des subventions de l'Etat pour les médias privés est-elle équitable ?

Oui Non

B.7.2 - Les médias privés doivent-ils adapter leurs contenus en contrepartie des subventions données par l'Etat ?

Oui Non

B.8 - L'Etat distribue-t-il sa publicité de manière équitable entre les différents médias ?

Oui Non

Note : regroupe l'ensemble des campagnes de communication de l'Etat dans les médias contre un paiement pour l'utilisation d'espace publicitaire : sensibilisation (santé, sécurité routière etc.), information (fonctionnement des services publics, législation etc.), emploi (campagne de recrutement), marchés publics (appels d'offre)...

B.8.1 - Quels sont les médias privilégiés par cette iniquité ? Précisez lesquels :

- Médias publics _____
- Médias privés _____
- Médias communautaires _____
- Médias étrangers _____

B.9 - Le pouvoir politique fait-il pression sur les annonceurs pour favoriser certains médias ?

Oui Non

Note : les annonceurs sont les entreprises, privées ou publiques, qui achètent de l'espace publicitaire pour promouvoir leurs produits ou leurs services.

B.10 - Les autorités favorisent-elles (accès aux conférences de presse, interviews...) certains médias en fonction de leur...

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...positionnement politique (ligne éditoriale favorable) ?	<input type="radio"/>									
...financement (proximité entre hommes politiques et propriétaires des médias) ?	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où les autorités ne font aucun favoritisme, la modalité « 10 » correspond à une situation où le favoritisme est une pratique institutionnalisée.

C. Statut des journalistes

C.1 - L'offre de formation au journalisme permet-elle d'exercer le métier de journaliste de manière professionnelle, en développant notamment un sens critique chez les élèves journalistes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une offre de formation inapte à former des journalistes sur les critères donnés, la modalité « 10 » correspond à une offre de formation exemplaire des journalistes sur les critères donnés.

C.2 - L'offre de formation continue au journalisme répond-elle aux besoins ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une offre de formation inexistante, la modalité « 10 » correspond à une offre de formation répondant parfaitement aux besoins exprimés.
L'offre de formation continue s'adresse aux individus souhaitant se former au journalisme après avoir terminé leurs études et exercé une profession - liée au journalisme ou non.

C.3 - La pratique du journalisme est-elle interdite ou empêchée sur la base des critères suivants :

	Oui	Non
Nationalité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Origine ethnique	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Origine sociale	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Religion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sexe	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

C.4 - Dans quelle mesure les groupes suivants peuvent-ils accéder à l'ensemble des professions du secteur médiatique ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Les femmes	<input type="radio"/>									
Les individus membres de minorités ethniques ou religieuses	<input type="radio"/>									
Les individus issus des régions rurales	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à un accès impossible, la modalité « 10 » correspond à un accès parfaitement équitable d'accès à l'emploi.

C.5 - Comment les médias reflètent-ils la diversité des langues parlées par la population ?

- Très bien
- Assez bien
- Assez mal
- Très mal

C.6 - La procédure de reconnaissance de la qualité de journaliste professionnel est-elle ouverte et transparente pour les ressortissants du pays ?

- Totalement ouverte et transparente

- Plutôt ouverte et transparente
- Plutôt opaque
- Totalement opaque

C.7 - La procédure d'accréditation pour les journalistes étrangers souhaitant travailler sur le territoire est-elle juste et transparente ?

- Totalement juste et transparente
- Plutôt juste et transparente
- Plutôt opaque et injuste
- Totalement opaque et injuste

C.8 - Les journalistes peuvent-ils assister physiquement aux événements qu'ils souhaitent couvrir ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où les journalistes ne peuvent pas couvrir ces événements, la modalité « 10 » correspond à une situation où ils peuvent systématiquement et sans aucune exception couvrir ces événements.

C.9 - A-t-on observé une restriction d'accès ou de couverture d'une ou plusieurs zones du territoire (interdiction administrative, contrôle strict des autorités, refus de visa, etc.) ?

- Oui Non

C.9.1 - Précisez ces zones :

C.10 - Pour les douze derniers mois, avez-vous constaté les actions suivantes commises à l'encontre des journalistes par le pouvoir politique, économique ou religieux, ou des groupes d'intérêts liés ? Caractérisez-en la **fréquence** sur les échelles correspondantes, « 0 » représente l'inexistence du type d'action sur la période, « 10 » représente une répétition incessante du type d'action.

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Discréditer publiquement	<input type="radio"/>										
Insulter publiquement	<input type="radio"/>										
Appeler à la haine	<input type="radio"/>										
Atteindre à la présomption d'innocence	<input type="radio"/>										
Critiquer l'appartenance religieuse	<input type="radio"/>										
Critiquer l'appartenance ethnique	<input type="radio"/>										
Atteindre à l'intégrité physique, ou tenter de le faire	<input type="radio"/>										

C.11 - Certains journalistes bénéficient-ils d'invitations luxueuses, de participation à des voyages de presse et tout autre avantage en nature pouvant fragiliser l'objectivité de leurs publications ?

- C'est une pratique généralisée

- Assez souvent
- Parfois
- Cela peut arriver mais reste marginal
- Très rarement
- Jamais

C.12 - Existe-t-il une loi pour interdire ces pratiques ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

C.13 - Arrive-t-il que des journalistes soient payés par une autre entité que leur employeur régulier dans le but d'influencer leurs publications ?

- C'est une pratique généralisée
- Assez souvent
- Parfois
- Cela peut arriver mais reste marginal
- Très rarement
- Jamais

C.14 - La liberté syndicale est-elle garantie pour les professionnels des médias ?

- La syndicalisation est tout à fait possible et admise par les autorités
- La syndicalisation est théoriquement possible mais ne se pratique pas, par peur des autorités
- La syndicalisation est obligatoire pour bénéficier du statut de journaliste
- La syndicalisation est interdite

D. Pluralisme et indépendance éditoriale

D.1 - Existe-t-il des médias indépendants, c'est-à-dire des médias dont les rédactions sont entièrement libres de prendre position au sein de l'espace public sans aucune contrainte exercée par les propriétaires ou le pouvoir politique ?

- Oui
- Non

D.1.1 - Si oui, combien sont-ils ? __

D.1.2 - Précisez lesquels :

D.2 - Le pluralisme des opinions de la population du pays est-il reflété dans les médias ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où aucune opinion n'est autorisée à figurer dans les médias – à l'exception de celle des autorités, la modalité « 10 » correspond à un pluralisme parfaitement reflété par les médias.

D.3 - Les médias publics accordent-ils la parole à l'ensemble des tendances politiques ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où aucune tendance politique ne peut s'exprimer, hormis celle des autorités, la modalité « 10 » correspond à une parole accordée à l'ensemble des tendances politiques.

D.4 - Le journalisme d'investigation est-il suffisamment développé pour diffuser les révélations les plus pertinentes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à un journalisme d'investigation inexistant, la modalité « 10 » correspond à un journalisme d'investigation extrêmement développé.

D.5 - Les journalistes sont-ils surveillés ou menacés par les autorités ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une surveillance nulle et aucune menace proférée, la modalité « 10 » correspond à une surveillance systématique accompagnée de menaces répétées.

D.6 - Globalement, les médias sont-ils libres de faire des révélations sur...

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...le pouvoir politique ?	<input type="radio"/>									
...le pouvoir économique ?	<input type="radio"/>									
...le pouvoir spirituel ou religieux ?	<input type="radio"/>									
...le pouvoir militaire ?	<input type="radio"/>									
...la police / la justice ?	<input type="radio"/>									
...le crime organisé ?	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une liberté de faire des révélations inexistante, la modalité « 10 » correspond à une liberté de faire des révélations ne souffrant aucune contrainte ni obstacle autre que ceux inhérents à toute enquête journalistique.

D.7 - Les journalistes pratiquent-ils l'autocensure par crainte des représailles suivantes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Poursuites en justice (amendes, emprisonnement)	<input type="radio"/>									
Atteinte à la carrière ou la réputation	<input type="radio"/>									
Atteinte à l'intégrité physique du journaliste ou de ses proches, au lieu de travail, à l'habitation	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une crainte inexistante du type de représailles, la modalité « 10 » correspond à une crainte maximale du type de représailles, au point d'empêcher les journalistes de publier sur certains sujets.

D.7.1 - Quelles sont les entités qui font craindre ces représailles :

- Pouvoir politique
- Pouvoir économique
- Pouvoir militaire
- Pouvoir religieux
- Extrémistes religieux
- Paramilitaires
- Crime organisé

D.8 - Les conflits d'intérêt des propriétaires des médias sont-ils fréquemment sources d'autocensure pour les journalistes ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où le conflit d'intérêt est inexistant ou n'a aucune conséquence sur les publications des journalistes, la modalité « 10 » correspond à une situation où des conflits d'intérêts sont très régulièrement source d'autocensure.

D.9 - Dans quelle mesure une information indépendante et critique est-elle présente sur les chaînes audiovisuelles réalisant les plus grandes audiences ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Sur les chaînes privées	<input type="radio"/>									
Sur les chaînes publiques	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une absence de ce type d'information, la modalité « 10 » correspond à une omniprésence de ce type d'information.

D.10 - Arrive-t-il que les médias publics passent sous silence des informations sensibles pour l'Etat, pourtant traitées par les médias privés ?

- Jamais, toutes les informations sont diffusées
- Rarement
- Régulièrement
- Systématiquement

D.11 - A quel point la propriété des médias est-elle concentrée ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une concentration nulle où chaque propriétaire de média ne possède qu'un seul média, la modalité « 10 » correspond à une concentration maximale où tous les médias sont détenus par un propriétaire unique.

D.12 - Quelle proportion des médias d'information généraliste est détenue par des groupes ayant des intérêts dans d'autres secteurs de l'économie que celui des médias ? (5 si 50%, 10 si 100%)

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

D.13 - En période d'élections, à quel point la répartition du temps de parole respecte-t-elle l'équité dans les médias audiovisuels ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où le temps de parole est entièrement monopolisé par les autorités, la modalité « 10 » correspond à une équité parfaite.

D.14 - Hors périodes électorales, l'Etat oblige-t-il les médias à lui donner du temps de parole, sans qu'ils aient le droit de critiquer ses interventions ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où l'Etat n'oblige jamais les médias à lui attribuer du temps de parole dans ces conditions, la modalité « 10 » correspond à une situation où l'Etat oblige très régulièrement les médias à lui attribuer du temps de parole dans ces conditions.

D.15 - Les citoyens peuvent-ils interagir directement avec les journalistes, sans contrôle ni surveillance de l'Etat, notamment dans le but de leur communiquer des informations ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une interaction impossible, la modalité « 10 » correspond à une interaction libre et sans contrainte ni surveillance.

D.16 - Quelle influence les autorités ont-elles dans les rédactions des médias suivants ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Médias favorables à son action	<input type="radio"/>									
Médias de l'opposition	<input type="radio"/>									
Médias publics	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une influence nulle, la modalité « 10 » correspond à une influence maximale conférant aux autorités un contrôle total de la ligne éditoriale.

D.17 - Quelle influence le pouvoir économique a-t-il dans les rédactions des médias suivants ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Médias favorables à l'action du gouvernement	<input type="radio"/>									
Médias de l'opposition	<input type="radio"/>									

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Médias publics

Note : la modalité « 1 » correspond à une influence nulle, la modalité « 10 » correspond à une influence maximale conférant au pouvoir économique un contrôle total de la ligne éditoriale.

D.18 - A quel point les annonceurs publicitaires collaborant avec les médias peuvent-ils influencer les lignes éditoriales des médias suivants ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Presse d'information	<input type="radio"/>									
Presse autre	<input type="radio"/>									
Chaînes TV/radio d'information	<input type="radio"/>									
Chaînes TV/radio généralistes	<input type="radio"/>									
Sites web d'information	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une influence nulle, la modalité « 10 » correspond à une influence maximale conférant aux annonceurs un contrôle total de la ligne éditoriale.

E. Cadre juridique et application du droit

E.1 - La liberté d'informer, d'être informé, et d'exprimer librement ses opinions est-elle garantie...

	Oui	Non	Ne sait pas
...dans la Constitution ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...dans la loi ou la jurisprudence ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...par la ratification ou l'adhésion à des traités internationaux ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

E.1.1 - Dans les faits, ces garanties sont-elles respectées ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où les garanties ne sont aucunement respectées, la modalité « 10 » correspond à une situation où les garanties sont parfaitement respectées et les dispositions appliquées.

E.2 - Existe-t-il une loi sur l'accès à l'information publique ?

Oui Non Ne sait pas

E.3 - Avec quelle difficulté les médias et les journalistes peuvent-ils accéder à des données publiques ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une difficulté nulle, la modalité « 10 » correspond à une difficulté insurmontable.

E.4 - Lorsqu'un média ou un journaliste demande des informations aux institutions publiques relatives à leurs activités, obtient-il satisfaction ?

Toujours ou presque
 Assez fréquemment
 Peu fréquemment
 Jamais ou très rarement

E.5 - Existe-t-il une censure préalable ou de contrôle a priori...

	Oui	Non
...pour la presse ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
...pour l'audiovisuel ?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

E.6 - La loi, la Constitution ou leurs applications empêchent-elles la révélation d'affaires d'intérêt public ?

Oui, systématiquement
 Oui, assez régulièrement
 Oui, mais rarement
 Non

E.7 - Existe-t-il un dispositif légal de protection du secret des sources journalistiques ?

Oui Non

E.8 - Dans les faits, à quel point le secret des sources journalistiques est-il menacé par...

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
... le pouvoir politique ?	<input type="radio"/>									
...le pouvoir économique ?	<input type="radio"/>									
...le pouvoir spirituel ou religieux ?	<input type="radio"/>									

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...le pouvoir militaire ?	<input type="radio"/>									
...le crime organisé ?	<input type="radio"/>									
...la police et les services de renseignement ?	<input type="radio"/>									
...la justice ?	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une menace inexistante, la modalité « 10 » correspond à une situation où le secret des sources risque en permanence d'être violé.

E.9 - Les lois de lutte contre la cybercriminalité entravent-elles la liberté d'informer et d'être informé sur Internet ?

Oui Non

E.10 - Existe-t-il des dispositifs destinés à interdire tout débat sur certains faits historiques ?

Oui Non

E.11 - Le délai de prescription de la diffamation par voie de presse est-il ?

- Inférieur ou égal à 6 mois
 Supérieur à 6 mois et inférieur à 5 ans
 Supérieur à 5 ans et inférieur à 10 ans
 Supérieur à 10 ans ou imprescriptible
 Ne sait pas

Note : à compter de la publication, le dépassement de ce délai légal d'action en justice entraîne l'extinction du droit d'engager des poursuites pour diffamation par voie de presse.

E.12 - Les poursuites contre les producteurs d'information en raison de leurs publications relèvent :

- De la procédure civile
 De la procédure pénale, avec reconnaissance de la spécificité des infractions de presse
 De la procédure pénale, comme délit de droit commun
 De la procédure pénale, comme crime
 Ne sait pas

E.13 - Quelles ont été les sanctions prononcées contre les producteurs d'information dans les douze derniers mois?

- Amendes / Dommages et intérêts aux montants proportionnés ou raisonnables
 Amendes / Dommages et intérêts aux montants disproportionnés
 Interdiction d'exercer temporaire
 Interdiction d'exercer définitive
 Retrait de licence
 Retrait d'accréditation
 Travaux d'intérêt généraux

- Peines de prison
- Prison à vie
- Supplice / châtements corporels
- Peine de mort
- Autre : _____

E.14 - Les journalistes peuvent-ils être placés en détention provisoire en raison de leurs activités professionnelles ?

- Oui Non

Note : incarcération émanant d'une autorité judiciaire, prononcée dans l'attente d'un jugement, à l'encontre d'un individu inculpé de crime ou de délit.

E.15 - Lorsqu'un journaliste est arrêté, lui est-il donné connaissance des charges qui pèsent contre lui, et peut-il avoir accès à son dossier ?

- Toujours
- Presque toujours
- La plupart du temps
- Peu souvent
- Rarement ou jamais

E.16 - Existe-t-il des délits d'opinion tels que le blasphème ou le crime de lèse-majesté ?

- Oui Non

E.16.1 - Dans les faits, des condamnations sont-elles parfois prononcées pour ces délits ou crimes ?

- C'est le cas très régulièrement
- Ce n'est pas souvent le cas mais le risque est réel
- Cela n'arrive jamais

E.17 - Les lois sur la diffamation peuvent-elles faire obstacle au débat public ?

- Le débat n'en souffre pas
- Le débat peut parfois en souffrir
- Le débat est souvent limité
- Le débat est rendu impossible

E.18 - Un droit de réponse aux informations publiées à leur propos est-il légalement prévu pour les citoyens ?

- Oui Non Ne sait pas

E18.1 - Ce droit est-il appliqué ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Note : la modalité « 1 » correspond à une application inexistante, la modalité « 10 » correspond à une application automatique où chaque citoyen, lorsqu'il le souhaite, bénéficie d'un droit de réponse.

E.19 - Dans les faits, les agents publics, les membres du gouvernements, les dirigeants politiques ou les membres des instances religieuses bénéficient-ils d'un droit de réponse spécifique ?

- Oui Non Ne sait pas

E.20 - Concernant les meurtres de journalistes/net-citoyens/blogueurs survenus au cours les 12 derniers mois, les autorités ont-elles fait de leur mieux pour sanctionner les coupables ?

- A ma connaissance, aucun meurtre n'a été commis à leur encontre
 Les autorités ont apporté un ensemble de réponses satisfaisantes dans tous les cas
 Les autorités sont allées dans le sens d'une traduction en justice des coupables dans tous les cas, mais auraient pu faire plus pour certains
 Les autorités n'ont pas cherché à faire avancer la justice sur au moins un cas
 Les autorités ont entravé l'application de la justice sur au moins un cas

E.21 - Concernant les agressions commises contre les journalistes/net-citoyens/blogueurs, les autorités ont-elles fait de leur mieux pour sanctionner les coupables et condamner leurs agissements ?

- A ma connaissance, aucune agression n'a été perpétrée à leur encontre
 Les autorités ont offert un ensemble de réponses satisfaisantes
 Les autorités se sont emparées du problème mais auraient pu être plus convaincantes
 Les autorités ont apporté une réponse trop insuffisante
 Les autorités participent à l'impunité des agresseurs par leur immobilité ou en prenant parti contre les journalistes

F. Internet et ressources techniques

F.1 - Les sites Web d'information sont-ils tenus d'obtenir des autorisations officielles pour se créer ?

- Oui Non

F.2 - Les individus souhaitant diffuser une information bénéficient-ils d'un accès Internet de qualité suffisante pour un prix abordable ?

- Cet accès est généralisé et évident
 Cet accès est globalement garanti mais certains n'en bénéficient pas
 Cet accès n'est pas garanti et beaucoup n'en bénéficient pas
 Cet accès fait défaut et très peu en bénéficient

F.3 - La presse écrite dispose-t-elle de moyens d'impression et de diffusion adéquats et abordables ?

- Ces moyens sont disponibles de manière généralisée

- Ces moyens sont disponibles, mais ils pourraient être plus développés
- Ces moyens sont limités mais ils n'empêchent pas le fonctionnement de la presse
- Ces moyens sont très limités et menacent le fonctionnement de la presse

F.4 - Comment jugez-vous la volonté politique des autorités locales et nationales de développement de l'accès à Internet ?

- Internet est déjà très bien développé
- Un programme soutenu d'amélioration d'Internet est en place
- Une politique globalement satisfaisante a vu le jour
- Les autorités ne peuvent envisager une telle politique par un manque de moyen démontré ou évident
- Cette volonté est inexistante
- Les autorités freinent sciemment le développement d'Internet

F.5 - Quel est le niveau de filtrage exercé par les autorités sur le contenu informatif présent sur Internet ?

- Il n'y a pas de filtrage à ma connaissance
- On compte des cas de filtrage, mais cela reste très marginal
- Il existe un filtrage très ciblé sur un petit nombre de sujets
- Le filtrage est une pratique répandue qui s'applique sur beaucoup de sujets
- Le filtrage est très répandu et peut s'appliquer à n'importe quelle thématique

F.5.1 - Sur quels sujets le filtrage s'exerce-t-il le plus ?

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Actualité politique	<input type="radio"/>									
Sujets de société	<input type="radio"/>									
Personnages politiques	<input type="radio"/>									
Pouvoir religieux	<input type="radio"/>									
Pouvoir militaire	<input type="radio"/>									
Pouvoir économique	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où le filtrage ne s'exerce pas pour le type de sujet donné, la modalité « 10 » correspond à une situation où le filtrage empêche toute consultation de contenu sur le sujet donné.

F.5.2 - Les autorités filtrent-elles les ressources de contournement du filtrage ?

- Oui
- Non

F.6 - A quel niveau les sites d'information (hors réseaux sociaux) contribuant à une diffusion pluraliste des opinions sont-ils victimes de cyberattaques* ?

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une inexistence de cyberattaques, la modalité « 10 » correspond à une situation où les cyberattaques sont extrêmement récurrentes et empêchent les sites d'information d'exister.

*Telles que : déni de service (surcharge artificielle des serveurs), redirection vers des sites de propagande, infection par des logiciels malveillants etc.

F.7 - Un individu publiant un contenu d'information générale ou politique sur un réseau social peut-il voir son compte supprimé, bloqué, ou piraté ?

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où les individus ne sont jamais victimes de ces entraves, la modalité « 10 » correspond à une situation où il arrive très régulièrement que des comptes soient supprimés, bloqués ou piratés.

F.8 - L'Etat surveille-t-il les internautes qui produisent de l'information indépendante ?

- Oui, c'est très fréquent
- Oui, assez régulièrement
- Oui, mais rarement
- Non

F.9 - L'Etat surveille-t-il également les internautes qui consultent de l'information indépendante ?

- Oui, c'est très fréquent
- Oui, assez régulièrement
- Oui, mais rarement
- Non

F.10 - Les internautes encourent-ils des sanctions pour avoir publié des contenus sensibles relatifs...

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
...au pouvoir politique ?	<input type="radio"/>									
...au pouvoir économique ?	<input type="radio"/>									
...au pouvoir spirituel ou religieux ?	<input type="radio"/>									
...au pouvoir militaire ?	<input type="radio"/>									
...au crime organisé ?	<input type="radio"/>									
...aux forces de police ?	<input type="radio"/>									

Note : la modalité « 1 » correspond à une situation où les internautes n'encourent aucune sanction pour avoir publié ce type de contenu, la modalité « 10 » correspond à une situation où les internautes risquent avec certitude des sanctions pour avoir publié ce type de contenu.

F.11 - Les internautes ayant seulement consulté ces mêmes contenus sensibles risquent-ils eux aussi des sanctions ?

- Oui Non

Fin du questionnaire - Merci de votre participation

Commentaires :